

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi vingt-cinq juillet deux mille dix-sept à vingt heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Etaient présents : tous les membres, à l'exception de Mme Blandine LE PAPE et Mme SELMOZ Stéphanie.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h02.

M. Eric COLIN est désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 17 juillet 2017

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mai 2017

M. Christian JOLIVET fait lecture du compte rendu de la dernière séance, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Rythmes scolaires : passage aux 4 jours à la rentrée 2017 à l'école communale

Monsieur le Maire explique que, suite au Conseil d'école du 15 juin dernier, une demande de dérogation conjointe de la commune et du Conseil d'école a été envoyée à l'Inspectrice académique des Services de l'Education Nationale du Finistère, qui y a répondu favorablement.

Solenn LE MEIL et Aurélie JACOPIN, présentes au Conseil d'école, ajoutent que la grande majorité des parents y est favorable.

Le retour à la semaine de 4 jours sera donc effectif à la rentrée scolaire 2017, avec les horaires suivants : 8h45-12h00 le matin et 13h45-16h30 l'après-midi (l'aide aux devoirs sera de nouveau en place les lundi, mardi et jeudi soirs après la classe).

L'école sera fermée le mercredi, sans diminution des heures de travail des agents. Une réorganisation des tâches est prévue.

Le Conseil prend acte.

3. Travaux de la classe maternelle

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de travaux de peinture de Mme GOYAT Nathalie (3.525 €) et le devis de nettoyage des sols de l'école de l'entreprise NET PLUS (1.100 €).

Monsieur le Maire ajoute que l'entreprise NET PLUS a aussi répondu à notre demande de nettoyage des vitres de l'école et de la mairie : 152 €/bâtiment. Le Conseil valide ces devis supplémentaires.

Les radiateurs de la classe maternelle seront changés avant l'hiver.

4. Décision modificative au budget primitif 2017 de la Commune – n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la demande de la Préfecture, il y a lieu de corriger le budget primitif 2017 de la Commune : les dépenses imprévues en section d'investissement dépassent le plafond maximum de 7,5% du total des dépenses réelles (les restes à réaliser ne doivent pas être pris en compte dans ce total).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les ajustements budgétaires suivants :

Section d'investissement– dépenses

CHAPITRE 020 :

Dépenses imprévues : - 2 462,01 €

CHAPITRE 21 :

Compte 2184 (Mobilier) : + 2 462,01 €

5. Décision modificative au budget du Lotissement Park ar Steir 2017 – n°1

Monsieur le Maire expose que la Préfecture avait demandé de corriger le budget 2017 du Lotissement Park ar Steir. Après discussions avec le Trésorier et la personne en charge du contrôle de légalité de la Préfecture, il n'y a aucune modification à prévoir pour l'instant.

Le Conseil prend acte.

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil municipal valide le renouvellement de la convention de ligne de trésorerie, autorise le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat, à compter du 11/07/2017, dans les conditions suivantes :

- montant maximum de trésorerie : 50.000€
- durée : 12 mois
- taux variable sur la base de l'Euribor 3 mois moyenné
- commission d'engagement : 0,25% l'an, soit 125 €
- frais de dossier : 150 €.

7. Permis d'aménager modificatif Lotissement Park ar Steir

Le Conseil prend acte des modifications proposées au permis d'aménager initial et les valide à l'unanimité.

8. Reconduction du contrat du prestataire de la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose l'augmentation de 3,8 % des tarifs de la société ANSAMBLE. L'ensemble des élus demande qu'une nouvelle consultation soit faite début 2018.

Certains parents se plaindraient de la qualité des denrées alimentaires ; certains élus iront déjeuner à la cantine afin de s'en assurer. La commission Cantine devra être vigilante à l'équilibre des repas.

Le Conseil valide à la majorité (11 pour ; 1 abstention – Damien LE COZ) la reconduction du contrat avec la société ANSAMBLE.

9. Renouvellement du contrat de maintenance informatique

Le Conseil valide à l'unanimité la reconduction du contrat de maintenance avec la société EG INFORMATIQUE dans les conditions suivantes :

- Intervention sur tout le parc informatique communal (mairie + école, soit 15 ordinateurs)
- Coût de 842,42€ H.T. annuel, soit 1.010,90 € T.T.C.
- Pas de limite de temps,
- Valable du 01/01/2017 au 30/12/2017.

10. Tarifs communaux

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (sauf indication contraire) les tarifs communaux comme suit à compter du 1^{er} septembre 2017 :

❖ Restaurant scolaire

Enfants Guilériens :	3,00 € le 1 ^{er} enfant
	3,00 € le 2 ^{ème} enfant
	1,50 € le 3 ^{ème} enfant (les 3 enfants devant être scolarisés à l'école sur la même période)
Enfants extérieurs :	3,22 € (abstention : Damien LE COZ)
Adultes :	4,83 €

❖ Garderie (sans changement)

7h15 – 8h45	: 1,60 €
7h30 – 8h45	: 1,40 €
16h45 – 18h30	: 1,80 €
A partir de 18h30	: 15 €

❖ Cimetière

Concessions :

- 15 ans : 110 €
- 30 ans : 160 €
- 50 ans : 320 €

Columbarium : 750 € la case souvenir pour une durée de 15 ans

❖ **Remorque** : 25€ la journée, caution de 300€, avec une attestation d'assurance.

❖ **Salle polyvalente (sans changement)**

- Guilériens : 120 €

- Extérieurs : 300 €

Caution : 500 €

❖ **Droit de place** : souhait des élus de ne pas l'instaurer sur la commune.

11. Attribution de subventions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves de Guiler-sur-Goyen	: 1.600 €
- Réseau d'Ecoles Rurales – Confort Meilars	: 450 €
- RASED	: 132 €
- Club de l'Amitié - Guiler-sur-Goyen	: 200 €
- Société de Chasse Communale - Guiler-sur-Goyen	: 70 €
- Syndicat d'Elevage du Pays Bigouden – Plonéour-Lanvern	: 54,80 €

12. Désignation de représentants à la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire présente les rôles et compétences de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Il précise que le conseil communautaire a souhaité que deux représentants par commune soient élus par les conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour Christian JOLIVET, Maire et Jérôme LE GOFF, premier adjoint, qui deviennent membres de la C.L.E.C.T..

13. Modification des statuts du SIVU pour la construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts du SIVU pour la construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez présentée par Monsieur le Maire.

14. Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population 2018

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté du Maire nommant Mme Delphine PAQUE, secrétaire de mairie, coordonnateur du recensement de la population, recensement qui sera effectué sur la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

15. Questions diverses

❖ Eric COLIN fait le compte rendu de la visite des élus (Christian JOLIVET, Jean-Luc CROCQ, Roger CUEFF, Aurélie JACOPIN) de la commune de Saint Thegonnec Loc-Eguiner et de son parc éolien, avec la société I.E.L. (l'entreprise gérant l'implantation des prochaines éoliennes sur Guiler).

Il remarque qu'I.E.L. prend en compte les inquiétudes des riverains ; les élus ont constaté que les nuisances sonores sont relatives selon les secteurs (en fonction des couloirs de vent notamment).

Un mât de mesure sera prochainement implanté, bien qu'il ne se situe pas à l'emplacement exact des futures éoliennes. Il restera en place de 1 an à 18 mois.

➤ Eric COLIN se rendra au service déchets de la C.C.H.P.B. afin de déterminer le rôle des différents services dans l'entretien des points environnement.

➤ Commission travaux :

- Jean-Luc CROCQ fait part de l'entretien du lotissement Park ar Steir.
- Les peintures des grilles de la salle polyvalente et du terrain de football seront refaites cet été. Des travaux de rénovation de la salle polyvalente devront être envisagés, en 2018, avec un ravalement intérieur et extérieur et du nouveau mobilier.

- Solenn LE MEIL demande que le marquage au sol du parking de l'école soit refait. Jean-Luc CROCQ explique que la voirie sera sans doute refaite ; ce point sera vu avec le service voirie de la C.C.H.P.B. en septembre.

➤ Prochain conseil municipal : le 26 septembre 2017 à 20h.

La séance est levée à 21h30.

Vu, le Maire
Christian JOLIVET